

Vol. 63

Lévis — Avril-Mai-Juin 1957

No 2

N° 698

# LE BULLETIN

DES

# RECHERCHES HISTORIQUES

*O notre Histoire, écrin de perles ignorées  
Je baise avec amour tes pages vénérées*



DIRECTEUR

**ANTOINE ROY**



# LE BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES

Prix de l'abonnement: \$3.00 par année

DIRECTION ET ADMINISTRATION

2050, Saint-Cyrille Ouest,

QUÉBEC

---

---

## SOMMAIRE

Avril-Mai-Juin

1957

|  |    |
|--|----|
| REV. PERE LEON POULIOT. — Quels sont ces neuf évêques?.....                                      | 39 |
| ROBERT-LIONEL SEGUIN. — L'apport germanique dans le peuplement<br>de Vaudreuil et Soulanges..... | 42 |
| REV. PERE BONAVENTURE PELOQUIN, O.F.M. — Québec et<br>l'Urbanisme .....                          | 59 |

F  
5575  
R 888  
1957



# BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. 63

Lévis — Avril-Mai-Juin 1957

No 2

### Quels sont ces neuf évêques ?

Par le R. P. LEON POULIOT, s.j.

Collège Sainte-Marie  
Montréal

DANS le mandement où il annonce officiellement la promotion de son coadjuteur, Mgr Jean-Charles Prince, au nouveau siège de Saint-Hyacinthe, Mgr Bourget écrit :

“C'est un grand sacrifice qu'a fait le diocèse en cédant ce sujet, déjà tout préparé aux sublimes fonctions du ministère pastoral, en faveur de l'Épiscopat étranger. C'est la *neuvième fois*<sup>1</sup> que la Divine Providence exige de Nous pareil sacrifice.”<sup>2</sup>

Bien que le texte porte : “exige de *Nous* pareil sacrifice”, il s'agit de sacrifices demandés à l'Église de Montréal, non à Mgr Bourget personnellement. Celui-ci, en effet, précise sa pensée, quand il ajoute : “Nous devons l'en remercier (la Divine Providence), quelque importants que fussent les services que dussent rendre *au diocèse*<sup>1</sup> des hommes aussi distingués.” Nous avons cru utile de dresser la liste de ces neuf prêtres cédés par l'Église de Montréal à l'épiscopat étranger. Nous les indiquons ici selon la date de leur promotion à l'épiscopat.

1. Mgr REMI GAULIN, deuxième évêque de Kingston (1787-1857).

Né à Québec, le 30 juin 1787. Fait ses études à Québec et à Nicolet. Ordonné prêtre le 13 octobre 1811. Il est appliqué au district de Montréal depuis 11 ans et curé du Sault-au-Récollet depuis un an quand, en mai 1833, il est nommé évêque de Tabraca *in partibus* et coadjuteur de Kingston. Sacré par Mgr Lartigue dans la cathédrale de Montréal, le 20 octobre 1833. Deuxième évêque de Kingston (1840-1857). Meurt à Sainte-Philomène-de-Châteauguay, le 8 mai 1857.<sup>3</sup>

2. Mgr MICHAEL POWER (1804-1847), premier évêque de Toronto.

Né à Halifax, de parents originaires d'Irlande, le 17 octobre 1804. Fait ses études au Séminaire de Montréal. Prêtre en 1827. Il est curé de Laprairie quand il est préconisé évêque de Toronto. Sacré par

<sup>1</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>2</sup> *Mand. Lettres Past.*... t. 2, 344. Saint-Colomban, 19 mars -853.

<sup>3</sup> Allaire, *Dict. biog.* t. 1, 231.

Mgr Bourget, à Laprairie, le 8 mai 1842. Meurt victime du choléra à Toronto, le 1er octobre 1847.<sup>4</sup>

3. Mgr PATRICK PHELAN, p.s.s. (1795-1857), troisième évêque de Kingston.

Né le 1er février 1795, à Ballyragget (Ossory, Irlande). Entre à Saint-Sulpice de Montréal, en 1822; premier prêtre ordonné par Mgr Lartigue, 24 septembre 1825. Vicaire général de Montréal, il est prêté par Mgr Bourget à Mgr Gaulin et exerce le saint ministère à Bytown, aujourd'hui Ottawa, quand il est nommé coadjuteur de Kingston, sous le titre d'évêque de Carrha *in partibus*, le 20 février 1843. Sacré par Mgr Bourget en l'église Notre-Dame de Montréal, le 20 août 1843. Administrateur du diocèse de Kingston de 1852 à la mort de Mgr Gaulin. N'a été qu'un mois évêque de Kingston (8 mai - 6 juin 1857).<sup>5</sup>

4. Mgr FRANÇOIS-NORBERT BLANCHET (1795-1883), premier Vicaire Apostolique et premier Archevêque d'Orégon.

Né à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, comté de Montmagny, le 3 septembre 1795. Fait ses études au Séminaire de Québec. Il est curé de la paroisse des Cèdres, dans le diocèse de Montréal, depuis 11 ans, quand il est cédé par Mgr Lartigue, en 1838, aux missions de la Colombie, qui dépendaient alors du diocèse de Québec. Le 1er décembre 1843, il est nommé premier Vicaire Apostolique de l'Orégon, sous le titre de Draza *in partibus*. Sacré par Mgr Bourget dans la cathédrale de Montréal, en même temps que Mgr Prince, le 25 juillet 1845. Premier archevêque d'Orégon en 1846. Il démissionne en 1881 et meurt en 1885.<sup>6</sup>

5. Mgr JEAN-CHARLES PRINCE (1802-1860), premier Evêque de Saint-Hyacinthe.

Né à Saint-Grégoire de Nicolet, le 13 février 1802. Fait ses études à Nicolet et à Saint-Hyacinthe. Il est chanoine de la cathédrale de Montréal quand il est préconisé évêque de Martyropolis *in partibus* et coadjuteur de Montréal, le 5 juillet 1844. Promu, le 8 juin 1852, au nouvel évêché de Saint-Hyacinthe. Meurt dans sa ville épiscopale, le 5 mai 1860.<sup>7</sup>

6. Mgr AUGUSTIN-MAGLOIRE BLANCHET (1797-1887), premier évêque de Nesqually, Orégon.

Frère de François-Norbert. Né à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, le 22 août 1797. Fait ses études au Séminaire de Québec. Curé de Saint-Charles-de-Richelieu pendant les Troubles de 1837. Il est

<sup>4</sup> Lejeune, o.m.i. *Dict. gén.* t. 2, 463.

<sup>5</sup> *Ibid.*, t. 2, 437.

<sup>6</sup> Allaire, *op. cit.*, t. 1, 58.

<sup>7</sup> *Ibid.* t. 1, 450.

chanoine de la cathédrale de Montréal quand il est nommé premier évêque de Nesqually, au début de 1846. Sacré le 27 septembre de la même année par Mgr Bourget, dans la cathédrale de Montréal. Retiré sous le titre d'évêque d'Ibora à Vancouver en 1879. Meurt dans cette ville, le 25 février 1887.<sup>8</sup>

7. Mgr JOSEPH-EUGENE-BRUNO GUIGUES, o.m.i. (1805-1874), premier évêque d'Ottawa.

Né à Gap, dans les Hautes-Pyrénées, le 28 août 1805. Entre chez les Oblats à Marseille en 1824. Vingt ans plus tard, il est nommé Provincial de sa communauté en Amérique. Il occupe ce poste quand il est élu évêque d'Ottawa en 1847. Sacré par Mgr Gaulin à Ottawa, le 30 juillet 1848. Meurt à Ottawa, le 8 février 1874.<sup>9</sup>

8. Mgr ARMAND-FRANÇOIS-MARIE de CHARBONNEL, p.s.s. (1802-1891), deuxième évêque de Toronto.

Né à Monistrol-sur-Loire, France, le 1er décembre 1802. Entre à Saint-Sulpice où il est ordonné prêtre, le 17 décembre 1825. A la paroisse Notre-Dame de Montréal de 1839 à 1847. A cette dernière date, il retourne en France pour y refaire sa santé, fortement ébranlée pendant l'épidémie du typhus. Tout en enseignant la théologie au séminaire d'Aix-en-Provence, il est l'agent de Mgr Bourget en Europe. Nommé évêque de Toronto, le 18 avril 1850. Sacré à Rome par Pie IX, le 26 mai de la même année. Résigne son évêché en 1860; il entre la même année au noviciat des Capucins de Rieti, province de Rome. Consacre le reste de sa vie en France à l'œuvre de la Propagation de la Foi et à la prédication. Meurt à Crest, près Lyon, le 29 mars 1891.<sup>10</sup>

9. Mgr JEAN-FRANÇOIS-MARIE ALLARD, o.m.i. (1806-1889), premier Vicaire Apostolique du Natal.

Né à La Roche (Hautes-Alpes), le 26 novembre 1806. Prêtre le 30 juin 1830. Entre au noviciat des Oblats de Marseille et y fait sa profession perpétuelle, le 1er novembre 1838. Arrive au Canada en 1843. Maître des novices de sa communauté à Longueuil; il contribue à la fondation de l'Institut des Soeurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie. Nommé, le 30 janvier 1851, évêque de Samarie *in partibus* et premier Vicaire Apostolique du Natal, dans le Sud de l'Afrique. Sacré à Marseille le 13 juillet de la même année. Après avoir donné sa démission, il devient en 1874 archevêque titulaire de Taron en Palestine. Il se retire au scolasticat de sa communauté à Rome. C'est là qu'il meurt le 26 septembre 1889.<sup>11</sup>

Léon POULIOT, s.j.

<sup>8</sup> *Ibid.*, t. 1, 57.

<sup>9</sup> *Ibid.*, t. 1, 259.

<sup>10</sup> *Ibid.*, t. 1, 111. Aussi Candide Causse, o.m.c. *Vie de Mgr de Charbonnel, évêque de Toronto*. Gembloux, 1931.

<sup>11</sup> Lejeune, *op. cit.*, 1, 50.

# L'apport germanique dans le peuplement de Vaudreuil et Soulanges

Par ROBERT-LIONEL SEGUIN

*Des archives Judiciaires de Montréal*

L'APPORT germanique dans la démographie de Vaudreuil et Soulanges est beaucoup plus important que ne pense le profane. De vieilles familles, devenues complètement canadiennes-françaises, tant par la culture, la langue et le tempérament, sont néanmoins d'ascendance allemande. Leurs ancêtres canadiens sont arrivés dans la dernière décade du régime français ou au début de la conquête anglaise. La nomenclature suivante va nous en convaincre.<sup>1</sup>

*Claude.*

Nicolas Claude, l'ancêtre canadien de la famille, "allemand de nation, luthérien de religion", abjure le protestantisme en l'église paroissiale de Sainte-Geneviève, le 11 juin 1752. Le converti est fils de Sébastien et de Catherine Grammatif, de la paroisse de Saint-Nicolas, à Velospal, au diocèse de Strasbourg, en la Basse-Alsace. Le lendemain, toujours à Sainte-Geneviève, il épouse Geneviève Bouleau, fille de Pierre et de Madeleine Lahay, du même lieu.

La famille Claude se fixe de préférence à Sainte-Geneviève. Cependant, dès la fin du siècle, nous retrouvons un des leurs dans la Presqu'île. Il s'agit de Pierre, qui épouse Marie-Louise Pilon, fille de Jacques-Amable et de Marie Brazeau, à Vaudreuil, le 20 janvier 1783.

Le frère de ce dernier, Amable, épouse Marie Aumet, toujours à Sainte-Geneviève, le 31 janvier 1780. Le couple va bientôt s'établir sur les bords de la rivière du Chêne. C'est leur fils Amable, qui épouse Eugénie Proulx, à Sainte-Geneviève, le 17 février 1806. Celle-ci est fille de Jean-Baptiste et d'Eugène Daoust. Le nouveau ménage ira définitivement se fixer à Vaudreuil.

A Saint-Polycarpe, le 24 janvier 1831, leur fils Félix épouse Julienne Chorette, fille de François et de Geneviève Vallée. Les Claude font désormais partie de la grande famille vaudreuilloise. Nous les verrons essaimer de préférence dans les seigneuries de Soulanges et de Nouvelle-Longueuil, plus précisément à Coteau-du-Lac, Saint-Polycarpe

<sup>1</sup> A cette liste, nous pourrions ajouter d'autres présences d'Allemands dans la région. Il s'agit probablement de simples passages, mais il est important de les noter. C'est ainsi qu'à Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Île, le 14 avril 1760, est inhumé le corps de Joseph-Joachim Chatelin, âgé de 27 ans, "allemand de nation". Encore au même endroit, le 6 octobre 1779, baptême de Jean, né le 25 août dernier, fils légitime de Christophe Vendremont et d'Elizabeth Simon, "Lun et Autre allemands". Enfin, à Rigaud, le 5 juin 1808, baptême de Joseph, né le 21 mai dernier, fils légitime de Pierre Naink, allemand, journalier de la seigneurie d'Argenteuil, et de Charlotte Rocbrune, son épouse.

et Saint-Zotique. Au début du présent siècle, nous pouvions en rencontrer au moins une famille dans le rang de la Baie, à Rigaud.

*Curtius.*

A l'époque du traité de Paris, Charles-Ferdinand-Frédéric Curtius est négociant sur les bords du Richelieu, en la paroisse de Saint-Denis. Agé de 28 ans, il est fils de Charles-Ferdinand-Frédéric et de Marie-Catherine Desmares, de la ville et archevêché de Mayence, en Allemagne. A Saint-Denis-sur-Richelieu, le 11 avril 1763, il épouse Marie-Anne Fricchet, fille de Simon, notaire du même lieu, et de défunte Marie-Louise Constantin. La mariée est âgée de 22 ans. Le contrat de mariage a été rédigé le 7 du même mois, par le notaire Pierre-Crevier Duvernay, de Montréal et Verchères.

En 1794, Charles-Ferdinand-Frédéric demeure à Vaudreuil et semble avoir abandonné son commerce. C'est à cet endroit que le 24 février de la même année, sa fille Marie-Anne-Joseph, alors âgée de 23 ans, épouse Jean-Joseph Tresler, riche marchand du même lieu. Le conjoint, alors âgé de 34 ans, est veuf de Marguerite Noël (décédée à Vaudreuil) et fils de défunt Henry et de Magdeleine Banholdser, de Mannheim, en Allemagne.

Quelle profession exerce le chef de la famille Curtius, à Vaudreuil? On présume qu'il est instituteur. A tout événement, il meurt deux ans plus tard, au matin du 28 juillet 1796, âgé de 63 ans. L'inhumation a lieu le lendemain, près de la poudrerie, dans le cimetière de Notre-Dame de Montréal. Il est alors désigné comme "maître de langues et d'écriture".

Son épouse, devenue sa légataire universelle, va disposer de ses biens par testament, devant le notaire Louis Chaboillez, le 14 septembre 1809. De nombreuses années s'écouleront, et le 14 juillet 1841, la veuve Tresler va tester derechef, cette fois en l'étude du notaire J.-A. Jobin.

Marie-Anne Curtius décède à Montréal, le 11 avril 1851, à l'âge avancé de 84 ans. Elle est inhumée le 15 du même mois, dans l'église de Vaudreuil, du côté de l'Épître.

Avec elle s'éteint la famille dans la région.

*Dauth.*

A Sainte-Anne-de-la-Pérade, le 23 février 1784, Gaspard Dauth épouse Angélique Tessier, fille de Michel et de défunte Brigitte Vallée. Le conjoint est fils de Balthazar et de Catherine Sainthausser, de la paroisse de Saint-Pierre de Resseheur, en Alsace, "province dépendante de France". Gaspard, allemand de nation, vient d'arriver au pays.

Leur fils, Balthazar, devient menuisier à Sainte-Croix-de-Lotbinière. Fine main de son métier, il est engagé pour faire certains travaux à l'église de Rigaud, au printemps de 1821. Le jeune Dauth loge chez

Michel Faubert, cultivateur de la Nouvelle-Lothbinière, communément désignée sous le nom de Grande-Ligne.<sup>2</sup> C'est le commencement d'une idylle pour le nouveau pensionnaire. Quelques mois plus tard, soit le 26 novembre, à Rigaud, il épousait Jeanne de Chantal, la fille de son hôte et de Rose Castonguay, son épouse. Les parents du nouveau marié sont de Sainte-Croix, district de Québec.<sup>3</sup>

Du mariage de Balthazar Dauth et de Jeanne de Chantal Faubert naissent huit enfants. Soulignons que la troisième, Rose-de-Lima, baptisée à Rigaud, le 4 octobre 1825, deviendra Mère Julie, fondatrice de la communauté des Petites-Filles de Saint-Joseph.

Lors de son mariage, Jeanne de Chantal Faubert apporte, en dot, un lopin de terre situé au rang de la Grande-Ligne, détaché de la ferme de son père<sup>4</sup> et mesurant un arpent carré en superficie. Le terrain tient, par devant, au chemin du roi; par derrière, au lot du donateur; d'un côté à la propriété d'Antoine Eustache; d'autre bord au dit Faubert. Sur l'emplacement se trouve également une maison. Par ailleurs, les donateurs devront payer la somme de 500 francs à Michel Faubert, aux termes qu'ils conviendront entre eux. La mariée apporte "un lit garni Excepté le tour de lit, une huche, une table, une armoire, une marmite, un poelle à frire, Six assiettes, Six fourchettes, Six cuillères, douze minots de bled un Cochon gras et une vache laitière..."<sup>5</sup>

C'est là que vivra la famille Dauth, excepté pour la courte période de 1828, alors qu'elle transporte ses pénates à la Petite-Nation.<sup>6</sup> Mais elle revient à Rigaud, dès l'année suivante. C'est là que le père meurt prématurément à l'âge de 37 ans, emporté, comme tant d'autres, par l'épidémie de choléra de 1832. Il est sépulture à Rigaud, le 11 août de la même année.

Sa veuve, Jeanne de Chantal Faubert,<sup>7</sup> convole encore à Rigaud, le 21 octobre 1842, avec François Benoit, lui-même veuf de Félicité Rocquebrune.<sup>8</sup> Il est fils d'Alexis et de Joseph Lacroix, de Saint-Eustache.

<sup>2</sup> Michel Faubert, fils de Jean-Baptiste et de Marie-Geneviève Desrochers, est baptisé à Vaudreuil, le 11 décembre 1773. Il épouse en deuxième nocces, à Rigaud, le 3 octobre 1840, Madeleine Vallée, veuve de Joachim Génus.

<sup>3</sup> Un autre de leurs fils, Pierre, épouse Marie-Angélique Léger à Montebello, le 15 février 1827. Il est de Nouvelle-Longueuil.

<sup>4</sup> La terre de Michel Faubert est désignée, au livre-terrier de la seigneurie, sous le numéro 3, côté nord de la Nouvelle-Lothbinière. Elle mesure 3 arpents de front sur 20 de profondeur. Il en obtient la concession, le 14 septembre 1792.

<sup>5</sup> Contrat de mariage de Balthazar Dauth Et de Jeanne de Chantal Faubert Le 26 9bre 1821. Greffe du notaire Louis Thibaudeau, minute no 5324. En dépôt aux Archives judiciaires de Montréal.

<sup>6</sup> Balthazar Dauth est désigné comme cultivateur à la Petite-Nation, lors du baptême de son cinquième enfant, Charles-Cyril, à Rigaud, le 8 juin 1828.

<sup>7</sup> Jeanne de Chantal Faubert est baptisée à Vaudreuil le 19 février 1802.

<sup>8</sup> François Benoit marie Félicité Rocquebrune, à Rigaud, le 6 février 1826. Elle est fille de Louis et d'Archange Leduc.

Jeanne de Chantal Faubert décède à Roxboro, où elle est inhumée dans le cimetière *St-Mary's* de l'endroit, le 14 février 1878.

La famille Dauth essaime aux environs de Côteau-du-Lac et dans le haut de Soulanges.

*Ekemberg.*

Christian Frederick Ekemberg, docteur en médecine, est fils de Justus-Henry, lui-même médecin, et de dame Jacobine-Magdeleine Coven, tous deux allemands de la principauté d'Alsace.

En 1782, Christian Frederick exerce sa profession à l'Ile-Perrot où il épouse, en avril de la même année, Marie-Josephite Daoust, fille du sieur François et de dame Suzanne Montpetit, habitants du lieu. Les conventions de mariage sont rédigées par le notaire Thomas Vuatier, le 26 du mois, en la demeure de la famille Daoust.

La mariée apporte, en dot, "Un Lit garni Excepté Le Tour de Lit plus Une VaChe Un Cochon gras et Un dt. Nouritureaux et Une Brebis plus douze Minots de Bled et Un Buffet de Bois de pin de Cinq pied de haut garnie de sa ferrure et serrure..."<sup>9</sup>

Le jeune disciple d'Esculape se fixe définitivement à l'Ile-Perrot. C'est là qu'il fait baptiser un fils, Etienne, le 26 avril 1793.

De nos jours, nous retrouvons la famille Ekemberg dans la région de Soulanges, de préférence à Saint-Polycarpe. Il arrive quelquefois qu'on écrive Heckember.

*Felx.*

René Felzt, tel qu'on l'orthographiait alors, est chirurgien à la Rivière-des-Prairies. Il est fils de George-Henry et de dame Adelayde Lierson, de la ville de Brême, diocèse de Munster, en Allemagne.<sup>10</sup> A la Pointe-aux-Trembles-de-Montréal, le 27 janvier 1766, il épouse Marie Rolland, fille de Jacques et de dame Palesme du Faillie, du même lieu. Le marié est désigné comme "Chirurgien, âgé d'Environ Vingt Cinq ans". Le contrat de mariage est passé devant le notaire Charles-François Coron, le 21 du même mois.

Un de leurs fils, Ignace, s'établit sur une terre à l'Ile-Perrot. Veuf d'Amable Dumini, il convole à Vaudreuil, le 1er mars 1802, avec Geneviève Clément dit Larivière, fille de Charles et de défunte Agathe Carrière.

On retrouve maintenant cette famille dans la partie centrale de la Presqu'île, principalement à Sainte-Marthe, à Saint-Clet et à Saint-Polycarpe.

<sup>9</sup> Contract de mariage Entre Mr. Christian fredericK heKemberg Docteur En medecine Et Dlle. Marie Joseph Daoust. Le 26 avril 1782. Greffe du notaire Thomas Vuatier. Minute no 3328. En dépôt aux Archives judiciaires de Montréal.

<sup>10</sup> Contract de mariage de Re. felx et marie joseph Rolant. Le 21e Janvier 1766. Greffe du notaire C.-F. Coron. Minute no 6314. En dépôt aux Archives judiciaires de Montréal.

*Geisel.*

En 1876, Elizabeth-Mélanie, une des filles d'Henry Geisel et d'Elizabeth Kopp, tous deux de Tigenbery, dans l'empire allemand, habite Saint-Polycarpe de Soulanges. A ce dernier endroit, le 30 octobre de la même année, elle épouse Louis Lavergne, fils de François et de Rose Brabant. Le père du conjoint est hôtelier de la paroisse.

Louis Lavergne opère d'abord une auberge à Saint-Télesphore, avant de revenir à Saint-Polycarpe, où il exerce le même commerce, dès 1883.

De son mariage avec Elizabeth-Mélanie Geisel sont nés :

a) Georges-Edmond-Henri, baptisé à Saint-Télesphore, le 25 juillet 1877.

b) Joseph-Albert, baptisé également à Saint-Télesphore, le 16 mars 1880.

c) Joseph-Charles, baptisé à Saint-Polycarpe, le 19 mai 1883.

d) Marie-Elisabeth-Ida, également baptisée au même endroit, le 27 novembre 1884.

*Hermaringer.*

Pierre Hermaringer, que l'on présume allemand, est déjà dans notre région au tout début du dix-neuvième siècle. Il épouse Marie-Louise Larocque dit Rockbrune. Un de ses fils, Pierre, est forgeron au Lacs-Deux-Montagnes (Oka), où il se marie trois fois. D'abord, le 25 octobre 1824, avec Marie-Françoise Piot dit Larose, fille de Toussaint et de Françoise Robillard; ensuite, le 30 janvier 1832, avec Marcille Charlebois, fille d'Eustache et de Catherine Proulx; enfin, le 30 août 1847, avec Marie-Delphine Cedras, fille de Pierre-Honoré et de Marie-Geneviève Beaubien.

Deux fils issus de son deuxième mariage: Charles et Basile, exercent respectivement le métier de boulanger. Tous les deux se fixent dans notre région, le premier à Rigaud et le second à Vaudreuil. C'est ainsi que Charles épouse à ce premier endroit, le 18 juillet 1864, Angélique Brasseur, fille d'André et de Marie-Esther St-Julien. De son côté, Basile a déjà marié à Vaudreuil, le 2 mai 1853, Marie-Elmire Legault, fille de Jacques, menuisier, et de Félicité Cardinal.

*Hommel.*

Conrad-Thomas Hommal, époux de Catherine Milcon, habite Vaudreuil, plus précisément la Pointe-Cavagnal, dès 1855. Il est souffleur de verre à l'emploi de la vitrerie du haut de Vaudreuil.<sup>11</sup> Caroline, née de ce mariage, épouse Cyprien Séguin<sup>11a</sup> à Vaudreuil,

<sup>11</sup> Il serait même le seul à rester dans la région alors que tous les autres retournent aux Etats-Unis, à la fin de la guerre de Sécession. (*The History of the Anglican parish of Vaudreuil*, Rev. E. C. Royle, — p. 93).

<sup>11a</sup> C'est le frère de Napoléon. Baptisé à Rigaud, le 9 juin 1836. Inhumé à Montebello.

le 8 janvier 1862.

Une autre de leurs filles, Marie, abjure le protestantisme en l'église de Rigaud, le 8 janvier 1871. La convertie, âgée de 21 ans, a précisément sa soeur Caroline comme marraine. Au même endroit, le lendemain, elle épouse Napoléon Séguin,<sup>12</sup> fils de Benjamin et de Sophie Sabourin.

Devenu veuf, Conrad-Thomas Hommal convole avec Virginie La Durantaye. De cette union naissent :

a) Maria-Georgina, née le 6 juin 1857 et baptisée le 2 août suivant à l'église anglicane d'Hudson.

b) Mary-Alice, née le 25 octobre 1863 et baptisée le 6 mars 1864 à l'église anglicane d'Hudson.

c) Robert-Edward, né le 19 septembre 1868 et baptisé le 5 décembre de la même année à l'église anglicane d'Hudson.

d) Amélia-Maude, née le 5 février 1873 et baptisée le 16 mars 1874 à l'église anglicane d'Hudson. Décédée le 14 novembre suivant et inhumée le 16, au même endroit.

e) Arthur-Albert, né le 5 juillet 1875 et baptisé le 12 septembre suivant à l'église anglicane d'Hudson.

Conrad-Thomas Hommal décède à la Pointe-Cavagnal, le 10 octobre 1867. Il est inhumé le surlendemain au cimetière anglican d'Hudson.

Agé de 58 ans, le disparu est désigné comme "a Native of Germany, residing at Hudson".

#### *Schenaille.*

A l'Île-Perrot, le 12 mai 1791, on inhume le corps de Patient Schenaille, décédé l'avant-veille, muni des sacrements de l'Eglise. Thomas Leduc, Joseph Dubreuil et nombre d'autres sont témoins à cette sépulture.

Agé de 48 ans, le défunt habitait la paroisse. Il est désigné comme allemand de nation.

#### *Schetagne.*

Une famille Schetagne, que l'on présume d'ascendance allemande, habite Vaudreuil en 1845. Nous savons peu d'elle, si ce n'est qu'à la Pointe-Claire, le 6 février 1815, Joseph Schetagne épouse Suzanne Deschamps, fille de défunt Pierre et de Marie-Claire Lalonde. Les deux conjoints sont de Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Île.

De ce mariage naissent au moins deux enfants :

a) François-Xavier, baptisé à la Pointe-Claire, le 3 mars suivant. Marié à Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Île, le 7 avril 1834, à Marie-Rose Poudret dit Lavigne, fille de Jean-Baptiste et de Marguerite Lauzon.

b) Marie, mariée à Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Île, le 15 novembre

<sup>12</sup> Surnommé le *Nègre*. Baptisé à Rigaud, le 25 mai 1849, sous le nom de François-Télesphore. Inhumé à Rigaud, le 15 février 1926.

1842, à François-Xavier Demers, de Sainte-Geneviève, fils de Timothée et de défunte Angélique Raby, de Saint-Timothée.

François-Xavier Schetagne est fermier à Vaudreuil. C'est là qu'il fait baptiser une fille, Marie, le 24 avril 1845.

*Schloz.*

Les missionnaires et les scribes de l'époque ne respectent pas l'orthographe germanique de la famille Schloz. Le nom se francise, d'abord en Chelosse, pour devenir finalement Serrurier.

A tout événement, Johannes Schloz (Chelosse dit Serrurier) habite la Mission du Lac-des-Deux-Montagnes, en 1757. Il est allemand originaire de la paroisse de Notre-Dame de Strasbourg, et fils d'Antoine et d'Elizabeth. Le 3 octobre de la même année, à Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Ile, il épouse Marie-Magdeleine Goujon, veuve de Jacques Dubrul, fille de Pierre et de Marie-Magdeleine Lacroix dit Langevin, tous deux habitants du Coteau Saint-Pierre, à Montréal. Le conjoint est âgé de vingt et un ans, tandis que sa compagne est de cinq ans son aînée.

Les conventions de mariage sont rédigées le même jour, sous seing privé, par le missionnaire Mathevet, le même qui va bénir l'union des futurs époux. Le douaire est fixé à 300 livres, tandis que le préciput s'établit à 150 livres. Le document est écrit dans la maison curiale de Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Ile.<sup>13</sup>

Le 14 mars 1758, le marquis de Vaudreuil concède une terre de sa seigneurie à Jean Chelosse. Le terrain, de trois arpents de front sur vingt de profondeur, est situé à Quinchien, du "Coste du nord de la petite Riviere dudit lieu".<sup>14</sup> Soulignons que le nouveau concessionnaire possède déjà le lopin voisin, pour l'avoir acquis le 30 août 1757, devant le notaire Hodiesne.

La famille Chelosse vivra désormais près des sinuosités du petit cours d'eau de Quinchien. Nous connaissons au moins six enfants nés de ce mariage:

a) Marie-Louise, baptisée à Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Ile, le 8 septembre 1758. Ondoyée à la maison. Inhumée au même endroit, le 5 octobre suivant.

b) Jacques, baptisé à Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Ile, le 24 novembre 1759. Né l'avant-veille à Quinchien. Marié à Notre-Dame de Montréal, le 19 avril 1784, à Marie-Joseph Gougeon, fille de Jean-Baptiste et de Marie-Joseph Pilon.

<sup>13</sup> Ce contrat est remis par Jean Chelosse dit Serrurier, allemand, au notaire G. Hodiesne, le 14 décembre 1757. Versé au greffe de ce dernier tabellion, comme la minute no 2583. En dépôt aux Archives judiciaires de Montréal.

<sup>14</sup> Concession par monsieur notre Général en sa seigneurie de Vaudreuil à Jean Serrurier, 14 mars 1758. Greffe de François Simonnet. En dépôt aux Archives judiciaires de Montréal.

c) Anonyme, né le 11 décembre 1761. Ondoyé à la maison. Inhumé à Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Île, le 31 du même mois.

d) Marguerite-Clémence, baptisée à Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Île, le 23 novembre 1763. Cette fois, le père est désigné comme habitant de la Petite-Côte.<sup>15</sup>

e) Marie-Madeleine, baptisée à Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Île, le 2 novembre 1765.

f) Jean-Baptiste, né vers 1769. Marié, en premières noces, à Notre-Dame de Montréal, le 18 mai 1795, à Marie-Louise Maçon, alors âgée de 16 ans, fille de défunt Antoine et de Marie-Anastasie Lajeunesse. Convolé à Saint-Polycarpe, le 12 juillet 1819, avec Marie-Angélique Bourbonnais, fille de François et d'Ursule Dicaire.

À la mort de son époux, Marie-Magdeleine Goujon va demeurer à Montréal. Elle habite toujours cet endroit, lors du mariage de son fils Jacques, en 1784. Même constatation lors du premier mariage d'un autre de ses fils, Jean-Baptiste, en 1795. Mais ce dernier viendra vivre dans la Presqu'île. Nous le retrouvons dans la seigneurie de Nouvelle-Longueuil, dès 1819, avec les premiers colons de la rivière à Delisle. Il y exerce le métier de maçon<sup>16</sup> et nous lui devons la construction des premières maisons de Saint-Polycarpe.

*Schmidt.*

Aux dernières heures de la Nouvelle-France, Jacob Schmidt, ou "Chemit" comme l'orthographient les tabellions du temps, habite déjà la seigneurie de Vaudreuil. D'après les textes conservés dans nos minutiers, il serait "alemand de Nation". La seule consonnance de son nom aurait suffi à nous en convaincre.

À tout événement, le 26 janvier 1760, Jacob Schmidt achète une terre de son compatriote Jean Chelosse (Schloz). Le contrat est signé en l'étude du notaire Hodiesne, à Montréal. C'est précisément le lopin concédé à Chelosse, en mars 1758.<sup>17</sup> Sur ce terrain, il y a "environ neuf arpens en superficie de terre défrichée, et tout le reste en bois debout, avec tous Les bâtimens qui sont sur icelle, consistans en une maison de pieces sur pieces de dix huit pieds sur Seize couverte d'ecorses cheminée de terre planchers haut et bas, portes, chassis à papier Et une écurie de dix pieds en quarré de pièces Sur pièces aussi couverte d'écorses."<sup>18</sup> Description détaillée et intéressante du patrimoine de notre jeune germain. Rappelons que la nouvelle acquisition mesure six arpents

<sup>15</sup> Cette concession est parallèle à celles de l'Anse et de Quinchien.

<sup>16</sup> Registre de Saint-Polycarpe, 12 juillet 1819.

<sup>17</sup> Cette terre est bornée par l'arpenteur Raymond, le 2 mai 1757.

<sup>18</sup> Vente par Jean chelosse dit Serrurier a Jacob chemit d'une terre de six arpens de front sur vingt sise a vaudreuil. — 1760. Le 26e. de janvier. Greffe du notaire Gervais Hodiesne, minute no 3440. En dépôt aux Archives judiciaires de Montréal.

de front sur vingt de profondeur. Le prix est fixé à 800 livres, montant versé sur le champ par l'acquéreur.

Jacob Schmidt épouse d'abord Suzanne Verley. De ce mariage naissent :<sup>19</sup>

a) Thérèse, baptisée à Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Île, le 20 décembre 1760. Le père est de Quinchien.

b) Jacob, marié à Hyppolithe Lalonde, fille d'Edouard et d'Elisabeth Duclos. Le conjoint possède une terre de 3 x 40 arpents, sise en la seigneurie de Soulanges. (Contrat de mariage passé devant le notaire Gabrion, le 15 juillet 1782).

c) Thomas, baptisé aux Cèdres, le 17 janvier 1768. Inhumé au même endroit, le 18 mai 1772.

d) Joseph, baptisé aux Cèdres, le 15 septembre 1771.

e) Thomas, baptisé aux Cèdres, le 7 février 1774. Inhumé au même endroit, le 9 septembre 1779.

f) Jean-Baptiste, inhumé aux Cèdres, le 23 juin 1778. Agé de 6 ans.

g) Marguerite, baptisée aux Cèdres, le 27 janvier 1781. Inhumée au même endroit, le 27 février 1782.

La mère, Suzanne Verlay, décède à son tour le 23 mars 1781, à l'âge de 45 ans. Elle est inhumée aux Cèdres, le surlendemain, en présence du notaire Thomas Vuatier, de Jean-Baptiste Coulon, bedeau, et de nombre d'autres.

Pour sa part, Jacob convole avec Hyppolithe Lalonde. Nous connaissons au moins trois enfants nés de cette union :

a) Suzanne, baptisée aux Cèdres, le 25 mai 1783.

b) Anonyme, inhumé aux Cèdres, le 21 mars 1787.

c) Eugène, baptisé aux Cèdres, le 16 septembre 1788.

Revenons au séjour de la famille Schmidt à Quinchien. Dès le 3 février 1762, toujours devant Hodiesne, Jacob Schmidt vend la moitié de son terrain (3 arpents de front sur 20 de profondeur) à François Urvois.<sup>20</sup> La partie cédée comporte "un petit desert pour semer un minot et demi de blé, et sans sur icelle aucun bâtiment".<sup>21</sup> C'est sur l'autre part, où se trouvent la maison et l'écurie, tout près de la rivière sinieuse, que vivra désormais Jacob et toute la maisonnée.

Devenu veuf une deuxième fois, il épouse Rose Dagenais, en

<sup>19</sup> Nous connaissons l'existence d'une autre famille Schmidt, aux Cèdres, à la même époque. Il s'agit de Jean-Henry Schmidt et de Marie-Christine Cavet, son épouse. Tous deux sont "Allemands demeurants en Cette paroisse". Ils font inhumé un fils, Joseph, alors âgé de 6 ans, aux Cèdres, le 11 août 1785. Le 14 mars suivant (1786), ils font baptiser Jean-Baptiste, né la veille.

<sup>20</sup> L'acquéreur est laboureur au faubourg Saint-Joseph. Ce lopin est voisin de celui de Jacob Laviolette.

<sup>21</sup> Vente par Jacob chemit allemand habitant a francois urvois Laboureur d'une terre de trois arpents de front sur vingt. Le 3e de fevrier 1762. Greffe du notaire G. Hodiesne, minute no 4003. En dépôt aux Archives judiciaires de Montréal.

troisièmes nocés. Au tout début du dix-neuvième siècle, il a déjà quitté la province. C'est ce qui oblige sa dernière femme à engager son jeune fils Honoré, alors âgé de neuf ans, à Jean-Baptiste Campault, laboureur de Vaudreuil. Ces conventions passées au même endroit, en l'étude du notaire Deguire, ne manquent surtout pas d'originalité. En voici un passage des plus intéressants :<sup>22</sup>

“Lad.te Rose Dagenais Sa mere a volontairement Reconnu Et  
 “Confessé L'avoir (son fils Honoré Schmidt) Engagé & L'En-  
 “gage par Ces présentes à Jean Baptiste Campault Laboureur  
 “demeurant aud.t Vaudreuil à Ce présent & acceptant qui L'apris  
 “et Retenu pour Son Engagé et Ce Jusqu'à Ce que Led.t Honoré  
 “Schmidt (sic) Enfant mineur Soit pourvu à L'âge de vingt un  
 “ans accomplis, pendant Lequel Temps il Sera Tenu & obligé de  
 “Travailler au Service dud.t Campault Son Bourgeois En Tout  
 “Ce qu'il Sera Capable de faire Selon Ses forces et Capacité Le  
 “Servir fidèlement et deligemment, Lui obéir et Tous autre qui  
 “Représenteront Sa personne En Tout Ce qui Lui Sera Commandé  
 “de Licite & honnête, faire Son profit Eviter Son dommage et  
 “L'En avertir S'il vient à Sa connoissance, et Généralement faire  
 “Tout Ce qu'un Bon et fidele Engagé Est Tenu & obligé de faire  
 “pour L'avantage de Son Bourgeois, Sans pouvoir Se Distraire  
 “dud.t Service pour aller demeurer ailleurs et dans Le Cas où il  
 “Sortiroit de La maison dudit Campault pendant Le Cours du  
 “présent Engagement Lad.te Dagenais Sa mere promet & S'oblige  
 “de Le Chercher ou faire Chercher dans Toute L'Etendue de  
 “La Seigneurie dud.t Vaudreuil, pour S'il peut Etre Trouvé Le  
 “Ramener à La maison de Son maitre pour y parachever Le  
 “Temps qui Resteroit à faire Jusqu'Enfin des présentes, a peine &c  
 “Le présent Engagement Est ainsi fait aux Charges par Led.t  
 “Jean Baptiste Campault ainsi qu'il promet & S'oblige de Loger,  
 “nourir & Entretenir, Blanchir, & Racommer Led.t Engagé  
 “Comme un de Ses Enfants, de Tous Linges, hardes, Chaussures  
 “et Coefures pendant Led.t Temps, C'Est a dire Jusqu'à L'age de  
 “vingt un ans, Le Traiter douvement et humainement Comme il  
 “Convient, L'instruire ou faire instruire dans La Religion Catho-  
 “lique Romaine, Et lui procurer L'avantage de faire Sa première  
 “Communion Lorsqu'il en Sera Jugé Capable par les ministres  
 “de L'Eglise, et à La fin du présent Engagement Lui fournir pour  
 “Ses gages & Salaires un habillement neuf & Complet de pied En  
 “Cap de drap Commun avec Six Chemises neuves de Toile de

<sup>22</sup> Engagement d'Anoré Smith (Schmidt) A J Bte. Campault pere. Le 30 8bre avant midi 1801. Greffe du notaire J.-B.-H. Deguire. En dépôt aux Archives judiciaires de Montréal.

"Russie, une Chemise de Toile fine Garnie, un fichu de Soie, un  
 "Chapeau Commun, une paire de Bas fins, une paire de Souliers  
 "françois, une paire de Boucles un padoux pour Ses Cheveux &  
 "et outre Led.t habillement neuf Lui Laisser Emporter Toutes  
 "Les autres hardes & Linges qu'il aura Eu de Reste pour Son  
 "Entretien, Comme de lui fournir aussi une Taure pleine, Le Tout  
 "Cy dessus pour Ses Salaires & Services du présent Engagement."

Ce document est signé en présence de Joachim Dubrul et de Paschal Brunet. On notera qu'à la suite de cet engagement, le jeune Honoré s'appellera Schmidt dit Campeau, du nom de son "père adoptif". Désormais, ses descendants se nommeront tantôt Schmidt, tantôt Campeau.

Jean-Baptiste Campeau décède durant la durée de l'engagement, mais le jeune Schmidt n'en demeure pas moins au service de sa veuve, Marie-Amable Campeau, jusqu'à sa majorité. En janvier 1815, ce laps de temps est expiré. Honoré a toujours fait le contentement des Campeau, mais il doit néanmoins songer à son propre avenir. Le 14 du même mois, les parties se rendent en l'étude du notaire Deguire, où la dite veuve signe une "quittance générale et finale, Se disant Egalement Contente du Service dudit Engagé n'ayant Rien à Lui Répéter..."<sup>23</sup>

La famille Schmidt va essaimer dans toute la péninsule. Aujourd'hui, nous la trouvons à Dorion, à Sainte-Marthe et dans les paroisses du comté de Soulanges, de préférence à Saint-Clet.

#### *Schneider.*

Selon la tradition, les Schneider descendraient de mercenaires allemands arrivés en Canada avec les Chasseurs de Hesse.<sup>24</sup> Cette prétention semble confirmée par deux mariages inscrits aux registres militaires de l'église anglicane *Christ* de Montréal. Il s'agit de William Schneider qui épouse Caroline Contine, le 10 mai 1784, et Christian Schneider marié à Christiana Moch, le 10 février 1784. Sont-ils parents? A tout événement, les mêmes registres mentionnent deux enfants, nés de la première union: Peter et John. Le premier a vu le jour le 24 mai 1786 et le second, le 2 avril 1790.<sup>25</sup>

Ce John épouse Drusilla Delesderniers, fille de John Mark Crank

<sup>23</sup> *Ibid.*

<sup>24</sup> *History of the Anglican Parish of Vaudreuil.* — Rev. E. C. Royle (Hudson Heights, 1952), p. 7.

Nous connaissons également un Jean-Baptiste Scheneider, "fils de Jean-Baptiste et de Catherine Iockel, de la paroisse de Sote, province de folt, en allemagne": Il épouse Marguerite Riel, fille de Jean-Baptiste et d'Angélique Baillargeon, à Saint-Philippe, le 18 jaanvier 1786.

<sup>25</sup> Nous avons déjà la présence d'une famille Schneider, à l'Île-Perrot. Il s'agit de Georges et d'Amable Gendron, qui font baptiser un fils, Antoine, au même endroit, le 9 mai 1701.

et d'Elizabeth Atkinson.<sup>26</sup> Vers 1810, il est fermier à la Pointe-Cavagnal, où il habite l'actuelle maison *Chipman*. A peu près vers la même époque, Charles Schneider, un aubergiste de Lachine, qui a épousé Mary Kinsberry, à l'église anglicane *Christ* de Montréal, le 18 novembre 1802, s'amène également dans le haut de Vaudreuil. Il s'installe juste en face du site occupé de nos jours par l'église anglicane *St. Mary's*. Nous sommes aux environs de 1808. Charles Schneider possède une grande maison de pierre qu'il a transformée en auberge. Il semble que la grand'mère, Caroline Schneider, vit sous le même toit. Elle est inhumée à Vaudreuil, le 30 mai 1827, âgée de 70 ans.

Du mariage de Charles Schneider et de Mary Kinsberry naissent John Frederick, John-Ulius, Thomas Henry, Charles William (25 février 1809), John William (11 avril 1812), Hannah (24 juillet 1814), Andrew (1er février 1817), Elnora (28 mai 1819) et Sophia (28 décembre 1824).

Deux de ces derniers, John-Ulius et William, se fixent dans le secteur vaudreuillois. Le premier épouse Sally Halcrow, de Rigaud, à l'église anglicane *Christ* de Montréal, le 19 février 1827.<sup>27</sup> Quant au second,<sup>27a</sup> il convole avec Marie Villeneuve, veuve de François Lauzon, de Rigaud. La cérémonie nuptiale est célébrée à l'église anglicane de Coteau-du-Lac, le 18 mai 1833. De ces deux unions descendent les Schneider de Vaudreuil, du moins pour un grand nombre.

Par ailleurs, un autre membre de la famille, William, est aussi hôtelier à Vaudreuil. Il est ainsi désigné le 9 juin 1810, alors qu'il se rend en l'étude du notaire Deguire pour accepter la concession d'une terre, au nom de son compatriote, François Schrooder.<sup>28</sup>

Le 17 octobre 1819, Cornelius Cook vend une partie de son terrain à John Whitlock et à William Schneider: "the said piece of land to be employed and used as a burial ground for all Protestant of the Seigniories of Vaudreuil and Rigaud..."<sup>29</sup>

De son côté, John Schneider a déjà épousé Oriel Kellogg, de

<sup>26</sup> C'est une famille suisse huguenote. Elle arrive dans la seigneurie de Vaudreuil, vers 1797.

<sup>27</sup> Le conjoint est charpentier à Vaudreuil.

<sup>27a</sup> Ils font baptiser un fils, Abner, à l'église anglicane d'Hudson, le 14 mai 1843. L'enfant est né le 15 avril précédent. Il épousera Alexine Séguin, à Rigaud, le 16 décembre 1865. Quant à la mère, Marie Villeneuve, elle est fille d'Etienne et de Reine Gauthier. Elle est baptisée à Rigaud, le 30 mars 1805. Au même endroit, le 27 février 1827, elle épouse, en premières noces, François Lauzon, du même lieu, fils de Joseph et de Scholastique Beauchamp, de Terrebonne.

<sup>28</sup> Ce dernier n'est pas un inconnu dans la région. Une première mention de sa présence remonte au 13 octobre 1787, lors de la concession d'une terre à la Nouvelle-Lotbinière.

<sup>29</sup> *The History of the Anglican Parish of Vaudreuil*. — Rev. E. C. Royle, (Hudson Heights, 1955), p. 14.

Saint-André d'Argenteuil, le 3 août 1809. Fermier à Vaudreuil, il décède au même endroit, le 20 février 1842. Il a 57 ans.<sup>30</sup>

Les Schneider sont mêlés au mouvement insurrectionnel dans la région. Nous les trouvons dans les rangs constitutionnels. Charles, désigné comme cultivateur et capitaine de milice de Vaudreuil, dépose contre Whitlock, le marchand patriote de Choisy, le 22 décembre 1837.<sup>31</sup> A la fin de mars 1838, il renouvelle les mêmes accusations, cette fois, lors de l'examen du compromis.<sup>32</sup> Enfin, il est nettement désigné comme agent constitutionnel, dans une liste des principaux inculpés mêlés à l'affaire de l'imprimerie de Choisy.<sup>33</sup> De son côté, Joseph, également capitaine de milice à Vaudreuil, commande un détachement de volontaires, en 1838. Il cueillera Louis-Moyse Watier, des Cèdres, comme ce dernier se rend à la Pointe-Claire. L'arrestation a lieu à Sainte-Anne-de-Bellevue.<sup>34</sup> Watier s'est gravement compromis au cours des récents événements.

#### *Schrooder.*

Le 20 décembre 1779, François Schrooder obtient un billet de concession de la part de M. de Lotbinière. Il s'agit d'une terre désignée sous le numéro 16, deuxième concession au-dessus du fief Cavagnal.<sup>35</sup> Le nouveau concessionnaire épousera Marie-Anne Emery dit Coderre. Une fille, Marie-Anne, naîtra de cette union. Elle recevra le baptême à Vaudreuil, le 26 avril 1780.

Quelques années plus tard, la famille Schrooder se transporte à Rigaud, où le père achète la terre de Pierre Dock, soit celle portant le numéro 7, côté sud, concession de la Nouvelle-Lotbinière (Grande-Ligne).<sup>36</sup> C'est là que François opère une petite auberge où logent les rares voyageurs montant vers les Hauts. Toujours à Rigaud, le 11 août 1806, sa fille Marie-Anne épouse Antoine Gauthier, fils de Hyacinthe et de Marie-Archange Lamadeleine.

Une mort tragique guette le chef de famille. Il est inhumé à Rigaud, le 28 septembre 1807. L'acte de sépulture le désigne comme "aubergiste

<sup>30</sup> Une de ses filles, Laura, épouse Henri Lanthier, briquetier de Montréal, à l'église anglicane d'Hudson, le 15 novembre 1847.

<sup>31</sup> Dépositaire de Charles Schneider, de Vaudreuil (22 décembre 1837). Pièce no 3891. Archives de la Province de Québec.

<sup>32</sup> Examen de William Whitlock (26 mars 1838). Pièce no 3900. APQ.

<sup>33</sup> Certificat de Daniel Forbes en faveur de William Whitlock, 12 mars 1838. RAPQ, pièce no 3899.

<sup>34</sup> Examen de Louis Moïse Watier, des Cèdres. Le 21 décembre 1838. RAPQ, pièce no 1073.

<sup>35</sup> Cette terre mesure 3 arpents de front sur 20 de profondeur. Le procès-verbal de bornage est dressé par Joseph Papineau, le 19 novembre 1779. La rente s'établit à une pinte et demie de blé, par arpent en superficie, payable annuellement.

<sup>36</sup> Il s'agit d'une terre arpentée par Pierre-Rémy Gagnier. Elle mesure 3 arpents de front sur 20 de profondeur. Un billet de concession est accordé à François Langlois, le 13 octobre 1787.

du même lieu". Agé de 52 ans, il s'était tué accidentellement la veille, près de sa propriété, en tombant d'une calèche. Les Schrooder vont continuer d'habiter au même endroit jusqu'au 14 avril 1817, alors qu'ils vendent leur lopin à Hyacinthe Cholette.

### *Strasbourg.*

Joseph Strasbourg, fils de Bernard et de Véronique Rinquemfau (sic), est originaire de la ville de Hanovre, en la province de Prusse, dans l'empire d'Allemagne. Apparemment, le jeune prussien serait arrivé avec les régiments de Wolfe. Après le traité de Paris, il opte pour notre pays. Nous le retrouvons alors comme engagé chez Etienne Biroleau, de Sainte-Geneviève. Une idylle s'ensuit. Toujours au même endroit, le 3 février 1766, le jeune prussien épouse Geneviève, la fille de son employeur Etienne Biroleau et de Marie-Josephte Larocque, son épouse.<sup>37</sup>

Quelques mois plus tard, le nouveau marié décide de "s'établir" définitivement. Le 24 novembre 1766, par acte passé devant le notaire Soupras, il achète la terre de Louis Lalande, située à l'île Bizard. C'est là que le nouvel habitant construit sa demeure et commence ses premiers défrichements.<sup>38</sup> Entre temps, son fils Joseph-Bernard, baptisé à Sainte-Geneviève, le 20 avril 1767, est inhumé au même endroit, le 27 juin suivant.

Un deuil encore plus cruel va bientôt le frapper. Son épouse décède prématurément à Sainte-Geneviève, le 30 avril 1768, âgée seulement de 20 ans. Après une quinzaine de mois de veuvage, Joseph Strasbourg convole toujours à Sainte-Geneviève, le 24 juillet 1769, avec Marie-Anne Brazeau, fille de François et de Marie-Anne Buet.<sup>39</sup>

Par acte passé à la Pointe-Claire, en l'étude du notaire Soupras, le 30 avril 1777, Joseph Strasbourg vend sa terre de l'île Bizard à Jacques Rivière et à son épouse Marie-Anne Leroux.<sup>40</sup> Vers 1783, il se porte acquéreur d'une terre de 3 arpents de front sur 20 de profondeur, sise au sud-ouest de la côte Saint-Joseph, en la paroisse de Saint-Eustache.<sup>41</sup> Le 18 août 1840, il en fait abandon à ses fils Jean-Baptiste et Pierre. C'est néanmoins à cet endroit que Joseph et son

<sup>37</sup> La mariée a reçu le baptême à Sainte-Geneviève, le 15 octobre 1748. Sa famille est saintongeaise d'origine. Son bisaïeul, Pierre Biroleau, était fils de Pierre et de Marie Renault, habitants du bourg de Villard, diocèse de Xaintes.

<sup>38</sup> Cette terre sise sur le côté nord de l'île Bizard, en la paroisse de Sainte-Geneviève, mesure 50 arpents en superficie. De ce nombre, 3 seulement sont labourables. Cette acquisition coûte à l'acheteur la somme de 94 livres. En paiement, il verse une pièce d'or du Portugal valant 48 livres. Par ailleurs, le vendeur a d'abord acquis ce terrain de Gabriel Lalande, par acte passé devant le même notaire, le 2 novembre 1765. A son tour, ce dernier l'avait obtenu des seigneurs de Montréal, par acte de concession rédigé par le notaire Panet, le 8 juillet 1763.

<sup>39</sup> Le marié est alors dit originaire de la ville d'Illings en Prusse. Les conventions de ce dernier mariage sont dressées par le notaire Soupras, de la Pointe-Claire, le 14 juillet précédent.

épouse termineront leurs jours.

Ce Pierre Strasbourg nous intéresse particulièrement. Baptisé à Sainte-Geneviève, le 27 octobre 1787, il épouse à Saint-Benoit, le 3 août 1812, Marguerite Ménard, fille de Joseph-Amable et de Marie-Josephte Bertrand. Deux de leurs fils, Pierre et Laurent, traverseront l'Outaouais pour se fixer dans la Presqu'île, surtout en bordure de la frontière ontarienne. C'est d'eux que descendent les familles du nom dans la région.

*Titly.*

A Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Île, le 14 décembre 1767, nous assistons à la sépulture d'un anonyme, né et décédé la veille au matin, fils légitime d'Ignace Titly et de Marie-Joseph Destoux dit Dupuy. L'officiant écrit, comme note marginale : "s. dun enfant dignace Titly alleman". Révélation importante qui nous éclaire sur les origines ethniques de la famille. A tout événement, le premier du nom à s'établir dans notre région est Martin, qui épouse à Vaudreuil, le 31 janvier 1785, Marie-Reine Langlonois, fille de François et de Rosalie Samson.

Martin Titly, qui habite d'abord la Mission du Lac-des-Deux-Montagnes (Oka) avant d'élire domicile dans la péninsule, est fils de Jean-Baptiste et de Catherine Christine. Il s'établit sur une terre du rang de l'Anse-à-la-Brunette, en la paroisse de Rigaud. Une de ses filles, Marie-Reine, épouse Antoine-Benjamin Dicaire, à Oka, le 10 septembre 1810. Par ailleurs, son fils convole à Rigaud, le 26 novembre 1821, avec Ursule Lefebvre, fille de Pierre et d'Ursule Ranger.

Les Titly de la Presqu'île descendent de Martin. Ils ont essaimé un peu partout à travers la péninsule.

*Tresler.*

Jean-Joseph Tresler, fils d'Henry et de Magdeleine Babholdser, de Mannheim, au grand duché de Bade, en Allemagne, est négociant à Vaudreuil, vers la fin du dix-huitième siècle. Il est veuf de Marguerite Noël. Le 18 juillet 1792, par acte passé devant le notaire Gabrion, des Cèdres, il achète de Charles Vallée et de Magdeleine Bourcier, son épouse, une terre en deux concessions couvrant 3 arpents de front sur 40 de profondeur, sise à Quinchien.<sup>42</sup>

<sup>40</sup> La transaction est bâclée pour la somme de 600 livres. Le vendeur se réserve "Le droit de semer à son profit pour cette année seulement (1777) quatre Minots Et demie de Bled, et de deux Minots et demis de poids. Le paccage sur Laditte terre et deux Vaches, Et deux Cochons, La Jouissance de la Maison jusqu'au Vingt Neuf Septembre prochain, Et de la grange jusqu'au premier d'Avril prochain..."

<sup>41</sup> Ce document porte le numéro 303 au minutier du notaire Pierre Desrivières-Beaubien.

<sup>42</sup> Cette terre tient "par devant au Bras de la Grande Rivière; par derrière à Joseph Berthiaume, d'un côté à François Legault et d'autre côté à Amable Dicaire avec les bâtiments dessus construits..."

En l'église Notre-Dame de Montréal, le 24 février 1794, le jeune commerçant allemand épouse Marie-Anne-Joseph Curtius, fille de Charles-Ferdinand-Frédéric et de Marie-Anne Frichet, de Vaudreuil. Les nouveaux conjoints sont respectivement âgés de 34 et de 23 ans.

L'établissement de Tresler devient bientôt l'un des plus achalandés à l'ouest de l'île montréalaise. On y fait également le commerce lucratif des fourrures. Le 26 décembre 1800, Jean-Joseph se porte acquéreur de deux emplacements de Paul Petit dit Lamarche, à Vaudreuil, près de la pointe du moulin.<sup>43</sup>

Vers le même temps, il se construit une spacieuse demeure de pierre, à juste titre considérée comme la plus belle de toute la région. Cette construction, encore parfaitement conservée de nos jours, attire l'attention par sa solidité et par les lignes harmonieuses de son architecture. Elle mesure 139 pieds de façade par 40 de largeur. Elle comporte trois corps de logis, qui datent de 1798, 1805 et 1806.<sup>44</sup>

L'année même qu'il termine cette splendide maison, son jeune fils, Michel-Joseph, se noie accidentellement près de la propriété familiale. Agé de 9 ans, il est inhumé à Vaudreuil, le 8 août 1806.

Mais toutes ces préoccupations d'ordre économique ne vont pas distraire Jean-Joseph Tresler de ses devoirs de père. C'est ainsi que le 29 janvier 1810, nous le verrons se rendre en l'étude du notaire Deguire, du même lieu, pour y signer un acte d'opposition au futur mariage de sa fille Magdeleine avec Patrick Adhemard, pour "Les Cause et moyen que Ledit Sieur Trestler dira en Temps et Lieu".

Quelques années auparavant, Tresler trouve moyen de faire un marché pour le moins original. On peut même dire que ce serait le seul du genre, relevé dans le district de Montréal. Pour passer au fait, disons que le marchand de Vaudreuil possède "un Emplacement Sis au Sud de La Rivière à La Graisse Seigneurie de Rigaud d'un arpent et demi de Terre En Superficie à prendre Sur La Terre No. 25 tenant par devant à Ladite Rivière à La Graisse par derrière et de chaque Côté au Sieur hubert Lacroix Ecuyer avec Les Batimens dessus Construits..."<sup>45</sup> Le 2 juillet 1804, Tresler se rend en l'étude du notaire Deguire, où il signe une convention par laquelle il cède sa propriété de Rigaud au sieur Antoine Hamel, chirurgien du lieu, contre "Le Secret de guérir Le Chancre".<sup>46</sup> Malheureusement cette formule, pour le moins mystérieuse, ne nous est pas connue.

<sup>43</sup> Ce document est rédigé par le notaire J.-B.-H. Deguire, de Vaudreuil.

<sup>44</sup> P.-G. Roy, *Vieux Manoirs, Vieilles Maisons de la province de Québec* (Québec, 1927), p. 155.

<sup>45</sup> Le 2 Juillet 1804. Vente d'une (sic) Emplacement à Rigaud Par Jean J<sup>h</sup>. Trestler, A Antoine Amell pere. Greffe du notaire J.-B.-H. Deguire, de Vaudreuil, minute no 1197. En dépôt aux Archives judiciaires de Montréal.

<sup>46</sup> *Ibid.*

Peu après, Tresler goûte momentanément à la politique. Il est élu député d'York (une partie de ce territoire deviendra le comté de Vaudreuil, en 1829), le 18 juin 1808. Il garde ce poste jusqu'au 2 octobre 1809.

Alors que le succès lui sourit, Jean-Joseph Tresler meurt à Vaudreuil, le 7 décembre 1813, à l'âge de 56 ans. Il est inhumé au même endroit, le 9 suivant. Il avait vu le jour à Mannheim, en 1757.

Son épouse, Marie-Anne Curtius, lui survit jusqu'en avril 1851, alors qu'elle décède à Montréal, âgée de 84 ans. Elle est inhumée dans l'église de Vaudreuil, le 15 du même mois.

*Wagner.*

Nous relevons la présence d'André Wagner et de son épouse, Batrielle (sic) Lagarde, aux Cèdres, en 1788. A cet endroit, le 5 octobre de la même année, ils font baptiser une fille sous le nom de Louise-Josephite.

Robert-Lionel SEGUIN

## Québec et l'Urbanisme

Par le R.P. Bonaventure Péloquin, O.F.M.

Messieurs,

L'Urbanisme . . . thème qui vous est familier assurément. Mais ce qui vous l'est moins peut-être, c'est de voir un moine venir vous en entretenir. Je n'ai sans doute pas le don de pénétration des esprits; mais je puis bien présumer que vous êtes anxieux de savoir ce que je pourrai vous en dire que vous ne sachiez déjà.

La Fontaine, dans une de ses fables — je ne sais plus trop laquelle on perd la mémoire, paraît-il, en vieillissant — nous dit:

*Une Hirondelle en ses voyages  
Avait beaucoup appris: Quiconque a beaucoup vu  
Peut avoir beaucoup retenu . . .*

*Je pourrais dire avec autant de vérité:*

*Un missionnaire en ces courses compare toujours*

De retour de mon double séjour en Chine — ce qui m'a valu de faire le tour du monde deux fois, et de visiter par conséquent bien des villes, tant de l'Orient que de l'Occident — revenu au pays, pour cause de santé, en 1936, et faisant "de la chaise longue" sur une des galeries élevées de notre Monastère de la rue de l'Alverne, surplombant St-Malo, St-Sauveur, les Lorettes, Charlesbourg, Giffard, Beauport, Montmorency, l'Île d'Orléans, etc., et contemplant ce panorama unique par nos belles soirées d'automne, je rêvais, et . . . je comparais, oui, je comparais ce spectacle unique au monde avec tout ce que j'avais pu voir de beau dans mes randonnées à travers le Japon, l'Inde, l'Italie, la France, nos Rocheuses. Alors me revenaient à l'esprit ces vers du poète:

J'ai vu les champs de l'Helvétie

Et ses chalets et ses glaciers.

J'ai vu le ciel de l'Italie

Et Venise et ses gondoliers . . .

En saluant chaque patrie

Je me disais: aucun séjour n'est plus beau que mon Québec!

Et ces autres, de notre poète national:

Il est sur le sol d'Amérique

Un doux pays aimé des cieux,

Où la nature magnifique

Prodigue ses dons merveilleux

Ce sol fécond et beau

C'est notre pays . . . . .

Et je me disais: Quel malheur, que tout ceci ne soit pas mieux aménagé, urbanisé . . .

Dans ces longs moments de loisir, j'avais griffonné un plan d'un plus grand et d'un plus beau Québec, dont eut vent un mien ami paysagiste. Il en fit part au Secrétaire de la Chambre de Commerce senior, en quête, comme toujours, d'un conférencier. Et c'est ainsi qu'un bon soir, je me levais de ma chaise longue, pour m'improviser urbaniste, urbaniste de profession, profession à laquelle je n'avais jamais songé jusque là . . .

Et le lendemain, dans un des quotidiens de Québec, sous une manchette couvrant deux colonnes et intitulée: *Le Père Bonaventure présente un plan d'urbanisme pour Québec*, on pouvait lire:

"Il expose, devant la Chambre de Commerce, les plans qui devront guider "le développement de Québec, lequel, dans un siècle, pourrait s'étendre de Cap-Rouge aux Chûtes Montmorency, et comprendre la rive sud.

Et l'on continuait: "Le R.P. Bonaventure a exposé hier, devant les Membres "de la Chambre de Commerce senior le plan de développement progressif et

"harmonieux de la vieille capitale durant les quelque cent années qui suivront, "sous le titre "*L'urbanisme pour un plus grand Québec*".

"Le distingué conférencier, qui a parcouru quantité de pays et qui a su profiter de ses multiples voyages pour recueillir des observations qu'il veut bien mettre au service de ses concitoyens, a exposé en particulier dans sa causerie d'hier, les raisons qui motiveraient la décentralisation immédiate et progressive, "et il présenta une esquisse du cadre de cette grande cité que pourrait être Québec dans un siècle."

Et suivait un résumé assez complet de la dite conférence . . .

Voilà, n'est-ce pas, qui est être installé urbaniste professionnel à peu de frais? Notre Seigneur a donc prophétisé juste lorsqu'il a dit, que celui qui aura tout quitté pour le suivre, recevra le centuple même dès ici-bas.

Il ne me reste plus maintenant qu'à soutenir ma personnalité fictive et à vous dire, après quinze ans de nouvelles réflexions, ce que je pense présentement de l'urbanisme en Québec.

#### DEFINITION DE L'URBANISME

L'urbanisme puisqu'il faut risquer une définition qu'est-il bien? L'urbanisme — du latin *urbs*, ville — est l'art scientifique de l'aménagement des agglomérations urbaines ou villageoises, dans le but d'en rendre aux habitants le séjour salubre, agréable et utile à tous points de vue. Une cité, en effet, ne saurait être une simple agglomération de personnes n'ayant pour unique but que de vivre et de s'enrichir; ce doit être bien plutôt un centre apte à promouvoir l'ardeur, l'émulation dans la pratique et le développement des plus nobles idéaux. Aristote le définissait déjà justement: "*La cité est un endroit où les hommes mènent une vie commune pour une noble fin.*"

Nous disons que *c'est un art*, parce que la technique urbaniste met une âme dans son oeuvre, et fait surgir une idée d'ensemble à travers les zones, les quartiers, les voies circulatoires et les édifices, il fait resplendir l'ordre et apparaît la discipline et l'harmonie. *C'est encore une science*, car l'urbaniste emprunte ses principes au génie civil, à l'arpentage, à l'architecture, à l'hygiène et à la sociologie. *A la fois un art et une science*, l'urbanisme développe une technique complexe et toute spéciale, qui repose uniquement sur l'application d'un plan.

#### QUEBEC ET SON URBANISATION

Il en va des villes et des villages un peu comme des individus: chacune, chacun a son aspect propre, ses caractéristiques individualisées, qu'il importe de lui conserver. Québec est une ville capitale; elle fut longtemps la quasi capitale de tout le Canada; elle l'est restée de la Province. Elle est sise sur un promontoire de roc très élevé, précieux pour elle à l'égal d'un diamant. Ses environs sont grandioses et enchanteurs; ses vieilles rues, étroites et quelque peu tortueuses, rappellent les origines bretonnes et normandes de ses fondateurs et premiers habitants; les nombreux monuments qui se dressent dans ses parcs publics sont autant de leçons de sa glorieuse et héroïque histoire; la colline où s'élève son Parlement est un symbole de l'élévation comme de la noblesse des principes qui l'inspirent. Ce sont là autant de traits propres et caractéristiques qu'on lui envie, mais qu'on ne saurait lui ravir!

Lui conserver tous ces traits, faire ressortir toutes ces particularités; dilater, sinon ses vieux murs, du moins prolonger dans l'espace qui les environne ses rues aux nobles noms; multiplier ses quartiers en les unissant aux faubourgs voisins, les étalant au besoin sur les hauteurs avoisinantes, et indiquer dans la plaine les sites de ses futurs quartiers, industriels, résidentiels et ouvriers; conserver jalousement aux édifices et aux résidences à ériger en bordure de ses avenues l'antique cachet de grandeur et de simplicité française d'autrefois; assurer jusqu'aux moindres habitations un maximum de salubrité par une bonne orientation, et des espaces libres agrémentés de plantation; réserver à ses citadins fatigués d'agréables lieux de promenade, à sa jeunesse studieuse de suffisantes et agréables places récréatives estivales et hivernales, voilà, je pense, ce que l'on pourrait appeler l'urbanisation de ce futur et plus grand Québec.

## MOTIFS DE DECENTRALISATION

En voici au moins deux :

Sa population s'accroît à un rythme normal et régulier, mais rythme qui pourrait fort bien s'accélérer subitement, un jour ou l'autre, à la faveur d'événements encore imprévisibles, si l'on veut, mais fort possibles, et qui porteraient facilement notre population québécoise à un demi-million en moins de cinquante ans. Notre grand canadien, sir Wilfrid Laurier ne rêvait-il pas de faire de Québec le plus grand port du Canada? Et n'est-ce pas dans ces vues qu'il favorisait de tout son pouvoir la construction de notre magistral et magnifique pont resté la merveille de l'Amérique, et peut être du monde entier? Montréal l'emporta sans doute par la suite, dans sa course au développement; mais avec les développements miniers et industriels qui s'annoncent, les choses pourraient bien changer . . .

En second lieu, Québec est une ville géminée, je veux dire un Chef-lieu et une Capitale . . . Le siège de ses édifices d'Etat est à la Haute-Ville; et personne, que je sache, ne songe à les en déloger: ces édifices nous font trop d'honneur! . . . Mais les édifices du Chef-lieu, qui voisinent dans leur orbite, semblent vraiment trop à l'étroit. Ils devraient, ce nous semble, émigrer ailleurs. — Mais où, me demanderez-vous? — Dans la plaine, au milieu même de la Cité dont nous prévoyons et proposerons à l'instant l'agrandissement, l'extension. Oui, — et c'est leur rôle — ils devraient former le noyau des multiples quartiers et faubourgs de la Cité agrandie, décentralisée.

## CENTRE PRECIS DU "PLUS GRAND QUEBEC"

Si l'on prétend y inclure tous les quartiers, faubourgs et villages qui s'échelonnent un jour depuis Cap-Rouge jusqu'aux Chutes Montmorency — et la prétention n'est pas exagérée — le centre d'une telle agglomération devrait être, non pas St-Jean-Baptiste, ni St-Roch ni St-Sauveur, ni St-Malo, mais bien le beau plateau, resté libre jusqu'ici, que constituent les propriétés des religieuses Augustines, gardiennes de l'Hôpital Général . . . Si, en effet, plaçant en cet endroit le pied d'un immense compas, nous faisons évoluer l'autre branche, en partant du point susmentionné, Cap-Rouge, pour atteindre aux Chutes Montmorency, vous englobez de fait tous les villages et bourgs voisins immédiats: Ancienne-Lorette, Loretteville, Charlesbourg, Giffard, Beauport, Courville et la tête du pont de l'Ile d'Orléans, en même temps qu'une immense banlieue et de grands terrains propres à l'érection de nos futurs quartiers, ouvriers, industriels et résidentiels; et vous remarquerez que cet endroit est bien, de fait, le centre géographique naturel du secteur demi-cercle décrit, et dont notre futur plus grand Québec pourrait prendre la forme.

## AMENAGEMENT DE CE CENTRE

Ce centre de notre Cité agrandie serait constitué d'une immense place circulaire, autour de laquelle se dresseraient peu à peu tous les édifices publics de notre Chef-lieu: Bureau de la Mairie, Palais de justice, Hôtel de Ville, Hôtel des Postes, Salle de concert, grands hôtels, etc., etc. Au milieu de cette place s'élèverait une immense colonne, la colonne de nos libertés et de notre autonomie. Et delà, partiraient, en étoile, les grandes avenues radiales pour atteindre nos faubourgs et quartiers avoisinants: quartiers des Affaires (St-Roch et rue St-Paul, Limoilou, St-François d'Assise, St-Malo), quartiers résidentiels (à créer sur les hauteurs de Charlesbourg, Loretteville, Ste-Foy, l'Auditorium, nos gares, etc.); cependant que d'autres grandes rues, concentriques celles-là, couperaient ces avenues radiales, de façon à relier les uns aux autres tous ces quartiers et faubourgs.

## DEPLACEMENT DE NOS VOIES FERREES ET SITES DE NOS GARES

Pour mettre en pleine valeur l'espace déjà délimité et obvier aux passages à niveau nombreux, toujours dangereux et obstacles à la circulation, il nous faudrait tout d'abord déplacer nos trois voies ferrées, les faisant dévier, dès Loretteville et Champigny, vers la falaise . . . Au point de jonction, en face de Ste-Foy, on y érigerait une première gare, dite gare de l'ouest; puis une deuxième, aux approches de St-Malo, dite gare centrale avec cour de triillage; puis en déprimant

légèrement la falaise, tout le long du parcours, depuis St-Sacrement jusqu'à Notre-Dame-de-la-Paix, on pourrait, en passant au-dessus de la rue St-Pierre, amener au moins tous les trains de passagers, jusqu'à la gare du Palais dont la salle des pas perdus devrait être surélevée.

Une partie de l'espace récupérée par l'enlèvement des rails permettrait d'ériger en cet endroit une gare terminus convenable d'autobus, qui nous manque encore à Québec.

La dépression de la falaise pour la conduite des trains de la gare centrale (St-Malo) jusqu'à la gare du Palais, devrait donner lieu à la suppression de cette série de résidences malsaines qui la bordent; ce qui permettrait d'élargir d'autant la voie d'autos si passante qui s'y trouve.

#### NOUVEAU ET DOUBLE PORT, D'EAU ET DE TERRE TRES UTILE

Si l'on construisait un môle allant de l'extrémité est de l'Anglo Pulp directement vers Beauport, et si du curage du fleuve côté sud de ce môle on remplissait le vide côté nord, on aurait là une immense surface, dont la partie sud pourrait servir aux docks du Havre, et la partie nord de déversoir ou de cour de trillage pour tous les trains de fret venant de l'est et les wagons d'attente. Les grands hangars que l'on y érigerait serviraient aussi de remises à la marchandise en transit pour les deux ports d'eau et de terre, avantage peu banal assurément.

#### AMENAGEMENT DE LA RIVIERE ST-CHARLES ET SON DEBOUCHE VERS L'OUEST

En curant la rivière St-Charles à 15 pieds de profondeur dans toute sa longueur, et en pratiquant un creusage vers l'ouest qui l'unirait au ruisseau de Cap-Rouge, et par suite au fleuve, nous aurions là une rivière que l'on pourrait appeler naturelle coulant dans l'enceinte de notre ville, et qui serait comme notre petite Seine . . . Elle en aurait pour nous tous les avantages et aussi tous les charmes. Par son embouchure à l'ouest, en effet, entrerait, sur chalands, la marchandise ouvrable et de consommation requise, qui serait ensuite distribuée doucement et très économiquement partout; (comme à Osaka, Japon); tandis que sur ces mêmes chalands délestés, serait rembarquée la marchandise ouvrée dans nos usines de la banlieue. De chaque côté, sur la berge, courrait à perte de vue un immense boulevard planté d'arbres et illuminé le soir de puissants lampadaires, de façon à permettre à notre population ouvrière fatiguée de venir s'y reposer et se récréer; tandis que sur sa belle nappe d'eau courante, des embarcations variées, simples chaloupes, péniches, petits moteurs et vastes barques splendidement aménagées, permettraient aux amis de l'onde, ou de s'exercer à la rame, ou de s'y laisser dériver doucement, réalisant de joyeuses excursions en groupe.

Dans les méandres créés par les sinuosités des rives on pourrait aménager des plages de bain ou piscines pour les enfants, et des patinoires l'hiver, afin d'y retenir la jeunesse de notre population ouvrière et de la surveiller plus facilement.

Les magnifiques méandres de cette rivière St-Charles, aux environs de la ville, (Roc à Madour) devraient être surtout scrupuleusement conservés pour l'érection de quelques hôtels touristiques.

#### AMENAGEMENT DE LA HAUTE-VILLE, BELVEDERES ET BOULEVARDS

A la Haute-Ville, tout le long de la falaise, devrait être construit un grand belvédère, ombragé le jour de grands arbres, et éclairé le soir de lampadaires géants, pour permettre à nos citadins et à nos touristes de venir s'y promener et admirer l'immense et magnifique panorama de la vallée et contempler nos splendides couchers de soleil ! . . .

Et pour permettre à la population de la Basse-Ville d'escalader plus facilement la Hauteur, on devrait, à la tête des principales rues, construire un ascenseur, comme celui de la Côte d'Abraham, près des édifices du Soleil.

Le Boulevard entrepris autrefois autour de la partie est de la Haute-Ville ou du Cap devrait être parachevé, de façon à permettre aux chars observatoires touristes de boucler par l'avenue Belvédère ce circuit vraiment enchanteur!

Les boulevards St-Cyrille et Charest devraient être prolongés et parachevés:

le premier, vers l'est, en passant près des édifices du Parlement, inclinant ensuite vers le nord, pour déboucher sur la place de la gare et en passant sous la rue St-Jean rejoindre le boulevard des Capucins; le second, vers l'ouest, jusqu'à la route de la Suète.

D'autres rues devraient monter du fleuve: l'une de l'Anse au Foulon; l'autre par la côte des Pères; une troisième, plus loin, allant toutes vers le nord, couper le chemin St-Louis, le boulevard St-Cyrille, le chemin Ste-Foy, puis descendant la falaise, pour couper également le prolongement du boulevard Charest et atteindre la route de la Petite-Rivière.

#### GARE TETE DU PONT

Une gare devrait être construite à la sortie du pont de Québec, en bas de la falaise; et le tunnel devrait être élargi à trois ou quatre voies; de la sorte il conduirait plus facilement tous les trains venant du sud, leur évitant de faire ce grand circuit du Cap-Rouge, qui les retarde énormément.

De cette gare tête du Pont, un autostrade devrait être aménagé vers l'est, pour y transporter les passagers, qui désireraient prendre cette voie de raccourci, et les marchandises destinées à la basse-ville.

#### POUR LES LOISIRS, TERRASSES AEROPORTIQUES ET GLISSOIRS

Enfin, pour l'agrément de tous, citadins et touristes, on devrait construire sur les hauteurs de Sillery, Beaumont, Ile d'Orléans et les mamelons avoisinants Charlesbourg et Loretteville, des terrasses aéroportiques, avec tours d'observation, d'où à heures fixes, pourraient partir des véhicules volants, qui feraient survoler à leurs occupants Québec, son Port et tous les environs; tandis que sur les pentes regardant la ville pourraient être aménagées des glissoirs pour les passionnés de la traîne ou du ski, les dispensant par conséquent de trop s'éloigner et rendant leur surveillance beaucoup plus facile. Des ascenseurs funiculaires ou simplement les hélicoptères pourraient remonter facilement et à bon marché ces passionnés de la traîne et du ski, pour leur permettre d'en redescendre à nouveau à une vitesse vertigineuse et émotionnante ! . . .

#### LITTERATURE ET TENTATIVES A DATE

Je disais, au début, que depuis une couple de décades, on avait beaucoup écrit et davantage causé d'urbanisme. Il serait loyal, je pense, de faire connaître ici quelques noms.

Les premiers en date, après notre conférence, furent un certain C. E. P., qui publia, dans un de nos quotidiens québécois, six longs articles, où il commentait comme à plaisir les principales idées que nous avions émises.

Il fut bientôt suivi dans le *Canada Français* cette fois (livraison d'avril 1942) par le Dr Stanislas Gaudreau, qui, dans un très long et très intéressant article, intitulé *Québec à l'aurore du vingt-et-unième siècle*, reprenait, lui aussi, la formule *réalité-fictive*, à peu près toutes les mêmes idées.

Quelques mois après, c'était au tour de M. G.-E. Marquis, mais à la radio cette fois: causerie très érudite, qui fut reproduite dans l'*ACTION CATHOLIQUE*.

Puis vinrent M. Tudor Hart, Maurice Allaire, Philippe Bernier, et d'autres encore dont les noms m'échappent.

J'y allai moi-même, dans l'*Institut Social Populaire* des Jésuites, par un Fascicule d'une trentaine de pages, intitulé "*L'URBANISME — Principes et conseils pour l'aménagement et l'extension des villes.*" (que voici . . .)

Mais on ne devait pas s'arrêter en si bonne voie; on devait passer aux actes...

M. Jacques Gréber, célèbre urbaniste français, qui achevait son travail d'embellissement de notre capitale fédérale, étant venu à Québec, eut l'occasion de jeter un coup d'oeil sur notre *Plan d'un Plus grand Québec*. Il l'approuva et en recommanda l'exécution. On le prit au mot, et on l'engagea pour l'exécution scientifique de ce tracé, dès qu'il deviendrait libre. C'est le travail préliminaire au Tracé d'expansion d'un Plus Grand Québec, qu'exécutent présentement, sous sa direction à leur Bureau d'Urbanisme, au Palais Montcalm, MM. Fiset et Bédard, experts collaborateurs et substitués de M. Gréber.

## UN PONT SUSPENDU SUR LE FLEUVE

Pour la réalisation complète — nous voulons dire la section rive sud de notre Plus Grand Québec, nous avons signalé l'urgence d'un Pont suspendu entre Québec et Lévis. Le Maire de Lévis, Son Honneur Adélarde Bégin, saisit la balle au bond. Après enquête fructueuse auprès des municipalités de la rive sud, de Trois-Rivières à Gaspé, il vint, avec son Conseil, rencontrer celui de Québec, pour causer du projet.

Nous avons sous les yeux, reproduit dans les pages d'une petite revue commerciale de la Ville, le texte même de la magnifique causerie qu'il fit alors devant ses distingués et très attentifs auditeurs, pour plaider sa cause. C'est dommage que je n'aie point le temps de vous en lire quelques passages. Il tient, lui aussi, pour un pont plutôt que pour un viaduc, pont qui aurait pour effet de faire passer le fleuve au sein de nos deux villes fondues en une seule.

Ce pont coûterait moins cher qu'un viaduc, serait d'une exécution plus facile et d'un usage plus expéditif. Outre son utilité pratique — mettant les lévisiens à trois minutes de nos marchés, et les montréalais à trois heures de notre Parlement — il pourrait devenir, par son aspect architectural bien adapté, un ornement pour notre Cité. De tous les points de l'horizon on aimerait à le contempler, surtout aux soirs de nos grandes fêtes, alors qu'il serait illuminé à profusion de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel; sans parler qu'il serait un attrait irrésistible pour les touristes américains, qui tiendraient à y diriger leurs véhicules et à y poser le pied, au moins une fois dans leur vie. Et pour sa structure, pourquoi ne pas célébrer l'avènement de l'aluminium et du titanium, en le construisant exclusivement de ces métaux à la fois si légers et si solides, dont notre sous-sol est si prodigue. Ce pont serait sûrement la 9<sup>e</sup> merveille de notre Nouveau Monde, la 8<sup>e</sup> étant notre majestueux pont de l'ouest!

## LIGNE LIMITE, COURONNE FORESTIERE

Pour encercler agréablement cette forme demi-cercle que prendrait notre *Plus grand Québec*, nous suggérerions une plantation continue, de trois cents verges au moins d'épaisseur, de nos principales essences canadiennes, avec sections fréquentes d'érablières, où nos familles incapables ou empêchées de se payer le luxe d'un plus long voyage, pourraient venir se reposer, dîner et souper sous bois. Au printemps, ces érablières dotées de cabanes à sucre pourraient être des centres d'attractions recherchées. Une route d'auto bien entretenu la sillonnant dans toute sa longueur permettrait aux touristes de la visiter en moins d'une heure, heure des plus agréables, cela se conçoit.

## CONDITIONS DE SUCCES

D'aucuns nous trouverons peut-être hardi, audacieux même . . . C'est le reproche que l'on nous a toujours fait. Que l'on sache cependant que rien de grand ne s'accomplit sans un brin d'audace et beaucoup d'énergie. Mais avec un site comme Québec et des coeurs aussi généreux que ceux de nos québécois, toutes les hardiesses, et partant tous les espoirs sont permis, surtout en urbanisme.

Oui, toutes les hardiesses et tous les espoirs en urbanisme, mais à une *double condition*, que je vous expose en terminant:

*La première*, c'est la fondation, par notre Gouvernement, d'une Commission d'urbanisme, non seulement pour notre ville capitale, mais aussi pour toute la Province.

*La deuxième*, la création d'une nouvelle entité juridique et administrative, en faveur de nos plus grands tous urbains, plus grand Québec, plus grand Montréal, plus grand Trois-Rivières, plus grand Sherbrooke, plus grand Sorel, plus grand Chicoutimi, etc., etc., entité juridique et administrative analogue à celles de nos Conseils de Comté. Je m'explique; mais je serai bref: *intelligenti, intelligentibus pauca!*

## QUESTION PREALABLE

Mais une question préalable se pose. L'Etat peut-il et doit-il s'intéresser à l'Urbanisme?

Poser la question, c'est en quelque sorte y répondre.

## PART DE L'ETAT DANS L'URBANISME

La raison de l'Etat étant le bien commun ou bien public — protection, hygiène, culture, bonheur temporel des citoyens — et l'urbanisme ayant précisément pour but la sauvegarde et le développement de tous ces biens, il s'ensuit qu'un des devoirs principaux de l'Etat, c'est de protéger, d'aider et de développer l'urbanisme sous toutes ces formes et de toutes les façons.

On peut se demander encore si l'Etat serait justifiable de légiférer en la matière, et dans quelle mesure.

Puisqu'il est admis aujourd'hui que l'autorité a non seulement le droit mais encore le devoir de prendre des mesures pour le maintien de la salubrité, on en conclut qu'il n'en saurait être autrement pour la beauté des villes. "Tout ce qui contribue à enlaidir la ville, contribue à avilir l'âme publique, à abaisser les intelligences, à détruire les énergies, à briser les essors, à semer le découragement". (Léon Claretie)

L'esthétique, déclare de son côté Louis Bernier, est pour un peuple, non un luxe, mais un besoin et un droit au même titre que l'hygiène."

Cette question est sans doute très délicate. S'il est relativement facile de légiférer sur l'hygiène, sur la solidité et la salubrité des maisons, des dimensions des pièces et des fenêtres, sur les installations sanitaires, on risque de se heurter à de grandes difficultés d'appréciation quand on aborde le côté purement esthétique.

Dans son intéressant ouvrage : *la Beauté de Paris et la Loi*, auquel nous faisons nos emprunts, le juriste Ch. Lortsch a étudié ce problème avec beaucoup de maîtrise . . .

"Tout d'abord, dit-il, aucun constructeur n'a jamais eu le droit absolu, illimité, de bâtir entièrement à sa fantaisie. Ce droit s'est toujours heurté à des prescriptions touchant la salubrité et à une réglementation, si large fut-elle, relativement à la hauteur et aux saillies des maisons. Le droit de construire a donc toujours connu des limitations tirées de l'intérêt public.

"Celui qui possède une maison pourra se voir contraint d'y exécuter des travaux d'assainissement, et même être privé de la faculté de la louer pour être habitée. Estimerait-on que l'esthétique importe moins que l'hygiène et la salubrité? que c'est un domaine où ne sauraient être froissés des intérêts matériels, où ne sauraient intervenir de réglementation? . . . Tel n'est point notre avis. Nous estimons que les intérêts moraux, les garanties d'ordre esthétique méritent protection au même titre que les intérêts matériels, sinon à un titre supérieur et se réclament aussi de ce même intérêt public. On protège l'ouïe en interdisant le vacarme insolite sur la voie publique, l'odorat en soumettant les établissements incommodes à une réglementation sévère, et on ne protégerait pas la vue? . . . On la protège cependant en considération de certaines affiches, de certaines exhibitions sur les voies publiques. Seules échapperaient donc à toute réglementation des constructions massives ou bizarres, coupant la perspective, les spectacles les plus en évidence, les plus encombrants et qui, de plus, sont destinés à persister dans la durée. Est-ce que la rue serait faite pour outrager le passant par ses horreurs?" (Lortsch)

Mais, me direz-vous peut-être, est-ce bien le rôle de l'Etat de se poser comme artiste et inspecteur?

—J'avoue que non, par lui-même; mais qu'il pourra toujours avoir recours à des spécialistes et à des artistes en la matière. Il pourra, par exemple, instituer une Commission *ad hoc*, qui, elle, prendra ses inspirations de techniciens, urbanistes reconnus, et qui, munie d'une loi élaborée à la lumière des principes de l'art de l'urbanisme, s'appliquera à promouvoir tous les projets de salubrité et d'esthétique désirables, et à en surveiller ensuite la mise à exécution.

## AUTRE QUESTION: TENEUR DES LOIS TOUCHANT L'URBANISME

Toutes les lois, sans doute, mais en particulier celles qui traitent d'urbanisme, comportent un double aspect ou point de vue: le point de vue technique et le point de vue administratif.

Le point de vue technique se base — il faudrait dire devrait se baser, — en vue de ses édits, sur des données scientifiques qui en décuplèrent la valeur, lorsqu'il s'agit de mesures précises, de hauteurs, de largeurs, de directions, de tracés spécifiés par ces édits, qu'on désigne par le nom de simples règlements.

Mais, si, comme il arrive assez souvent, ces règlements sont dépourvus de toute base scientifique, ils ne tiennent alors qu'à une conception administrative de fonctionnaires insuffisamment informés ou documentés; c'est pourquoi ils ne tardent pas à montrer leur insuffisance et à donner lieu à des résultats criticables et trop souvent critiqués.

#### FINALEMENT; — ESPRIT DANS LEQUEL ON LES DEVRA FAIRE OBSERVER

Le fonctionnaire devra évidemment posséder les *connaissances nécessaires*; et lorsqu'on viendra lui demander une explication sur un article du règlement, il ne devra pas se contenter de répondre, comme cela arrive assez souvent: "Je n'en sais rien, mais c'est le règlement."

En plus de cela, le fonctionnaire devra *avoir du tact, agir avec prudence*, tenir compte des conditions spéciales à chaque cas, concilier, où cela est possible, l'intérêt particulier avec l'intérêt public, ce dernier devant toujours l'emporter, lorsqu'une question de salubrité, de sécurité, de beauté est en jeu; mais même alors, *savoir unir la fermeté nécessaire à une modération de forme*, selon l'adage "*suaviter in modo, sed fortiter in re*, aimablement dans le mode, mais ferme dans l'exécution".

Les règlements d'Etat ne doivent pas être vexatoires; une dose raisonnable de liberté doit être laissée à l'initiative privée. Toutefois, nous avons vu que, dans nombre de cas, cette initiative, laissée à elle-même pour des personnes insuffisamment préparées, a donné lieu à des résultats déplorables, quand l'Etat aurait dû intervenir pour les prévenir.

Souvent, hélas! les meilleures armes dorment entre les mains des fonctionnaires négligents, alors qu'il ne dépendrait que d'eux de renforcer leurs moyens d'action et de les compléter, en tirant tout le parti possible de règlements déjà existants.

Il est donc à souhaiter que les autorités, désormais mieux avisées, sachent prendre en main leur rôle tutélaire, tout en évitant les âpretés dangereuses qui érousent l'autorité: "*Quis custodes custodiet?*"

#### COMMISSION PROVINCIALE D'URBANISME PROJETEE

##### *Son Auteur*

Elle serait fondée par le Gouvernement

##### *Sa composition*

Elle serait composée:

- |                                   |                                |
|-----------------------------------|--------------------------------|
| 1. d'historiens (au moins deux)   | a) prêtres (au moins deux)     |
| 2. d'archéologues (au moins deux) | b) médecins (au moins deux)    |
| 3. de sociologues (au moins deux) | c) avocats (au moins deux)     |
| 4. d'hommes des classes libérales | d) notaires (au moins deux)    |
|                                   | e) industriels (au moins deux) |
|                                   | f) commerçants (au moins deux) |

L'élément féminin y serait représenté par quelques dames instruites et mères de famille, et quelques religieuses, économes de nos grandes congrégations, expertes en construction et en embellissement.

Cette Commission pourrait avoir à son service des experts en beaux-arts, architecture, sculpture, peinture, urbanisme, paysagiste, etc.

##### *Ses attributions*

La 1ère correspondre avec les diverses municipalités de la Province (villes et villages) pour les inviter:

1) — à se créer un Comité d'embellissement à l'effet:

a) de dresser au plus tôt un plan d'ensemble d'extension et d'aménagement de leur localité;

b) d'étudier chaque projet d'aménagement ou d'embellissement proposé.

2) — à lui présenter ce plan et ces projets pour examen, révision et amendement s'il y a lieu, et approbation avant toute mise à exécution.

La 2ème Approuver tout plan et classer tout projet en vue des emprunts à autoriser, ou des octrois à accorder.

Rem.—Si ledit projet a trait à la municipalité seulement: ville ou village, on

se contentera d'autoriser les emprunts; mais s'il a trait à l'enrichissement de la Province c'est elle qui acceptera de verser certains octrois nécessaires à son exécution.

Si la Commission ne jugeait pas à propos d'approuver le projet, elle fera connaître à la municipalité les motifs de son refus, et lui offrira les services d'un expert pour correction et amélioration dudit projet.

La 3ème.—*Dresser* entre temps un Code d'Urbanisme provincial, comportant le texte le plus récent des lois provinciales touchant l'urbanisme, puis les règles communes:

- a) au tracé des rues,
- b) à l'embellissement des quartiers,
- c) au lotissement des terrains, etc.

Rem.—Le verdict de la Commission se limiterait à deux points:

- 1) l'approbation ou suggestion d'amélioration,
- 2) le classement des projets approuvés.

Les subsides annuellement votés par le Parlement seront mis à la disposition des ministères des Affaires municipales et de la Santé; et ils seront répartis par l'intermédiaire du Président de la Commission, sur présentation des rapports discutés et approuvés par la Commission.

Les Membres de ladite Commission n'étant pas salariés auront droit cependant à leurs frais de déplacement et d'études. On pourrait peut-être procéder à leur égard à ce sujet comme on le fait relativement aux Membres du Conseil de l'Instruction Publique.

#### CREATION D'UNE NOUVELLE ENTITE JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE

Pour faciliter l'étude des besoins des extensions ou aménagements des "plus grands tous urbains": plus grand Québec, plus Grand Montréal, plus grand Trois-Rivières, etc., etc., il y aurait lieu de créer une nouvelle *Entité juridique et administrative*, analogue à celle des Conseils de comté, antité autorisant et même obligeant les maires de toutes les municipalités concernées à se réunir périodiquement pour étudier et discuter les besoins urbanistiques du grand tout urbain qu'ils représentent. Le plus grand Québec n'a-t-il pas en effet plus de vingt maires, le plus grand Montréal une centaine? . . .

Tous les problèmes d'urbanisme ayant trait à l'extension ou à l'embellissement dudit grand tout ne devraient être étudiés et réglés qu'au sein de ce Conseil spécial créé *ad hoc*.

Son fonctionnement serait analogue à celui du Conseil de Comté: l'un quelconque des Membres pourrait toujours en demander la convocation; et, sur sa demande, le Président serait tenu de le convoquer, afin de permettre aux Membres d'y discuter et traiter sur un pied d'égalité tous les problèmes, qui ont trait à ladite extension ou au dit embellissement, mais ceux-là seulement.

En procédant de la sorte, on éviterait les malentendus, qui gênent et retardent presque indéfiniment la solution d'une foule de problèmes d'urbanisme pratiques.

#### CONCLUSION

Nous terminons . . . Pour entreprendre tout ce que nous venons de suggérer, il n'y aurait pas à hésiter ni à retarder un seul instant. Parlement et citoyens, nous devons nous mettre à l'oeuvre, et aussitôt.

Nous avons les cadres propices et les ressources suffisantes; que la générosité ne nous fasse point défaut, et le succès, un grand succès, nous est assuré. Québec est le point de mire de l'Amérique; notre Ville est appelée la perle des villes; notre Province, le paradis du tourisme, l'attraction des voyageurs. Notre Gouvernement est bien disposé; profitons-en. Notre Premier Ministre sera heureux d'ajouter cette nouvelle réussite aux innombrables réussites dont ses bras sont déjà chargés. Ce sera tout à son honneur, gloire, comme à celui de ses dévoués collaborateurs. Nous le leur souhaitons ce succès?

R.P. BONAVENTURE PELOQUIN.

## LES PARCS DE LA PROVINCE

Le gouvernement de la province a constitué, dans les grandes régions du Québec, des réserves ou parcs destinés à la récréation de notre population.

Choisis pour la commodité de leur site, la richesse et la variété de leur végétation, l'abondance de leurs ressources sportives, ces parcs ont conservé une beauté primitive à peine effleurée par la construction de quelques camps rustiques; ils sont devenus des lieux de repos, de détente et de distraction comme il en existe peu ailleurs.

Les citoyens de Québec, de même que les touristes, sont invités à visiter les parcs provinciaux, c'est refaire ses forces au contact de la science.

**l'Office provincial de publicité**